

VILLE DE
PROVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 10 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON (arrivé à 19h15), Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. HAMMOUMI, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme MAHIEU, conseillère municipale, par Mme MORIN M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO M. BOUDIGNAT, conseiller municipal, par M. DELVAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. VAUVRE

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	28.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 3.02.2023	

---0000000---

N° 2023.17

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2022

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Vu L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,
- Considérant que ces résultats sont justifiés par :
 - ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
 - ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 (établis par l'ordonnateur),

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :

⇒ De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2022

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	411 490,23	341 977,17	-69 513,06
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 214 115,26	1 214 115,26
	Résultats à affecter	411 490,23	1 556 092,43	1 144 602,20
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	444 805,43	454 871,49	10 066,06
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		500 397,52	500 397,52
	Solde global d'exécution	444 805,43	955 269,01	510 463,58
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	341 787,72	10 140,00	-331 647,72
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	786 593,15	965 409,01	178 815,86
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en invt)		1 198 083,38	2 521 501,44	1 323 418,06
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			1 144 602,20

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	1 144 602,20
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	510 463,58
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-331 647,72
Excédent de financement de la section d'investissement	178 815,86
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	1 144 602,20

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 15.02.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 15.02.2023



Olivier Lavenka
O.LAVENKA

Résultat 2022 du Budget Annexe de l'assainissement de la Commune de Provins

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	411 490,23	341 977,17	-69 513,06
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 214 115,26	1 214 115,26
	Résultats à affecter	411 490,23	1 556 092,43	1 144 602,20
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	444 805,43	454 871,49	10 066,06
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		500 397,52	500 397,52
	Solde global d'exécution	444 805,43	955 269,01	510 463,58
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	341 787,72	10 140,00	-331 647,72
Section d'investissement (y compris RAR)	Investissement	786 593,15	965 409,01	178 815,86
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Inv)		1 198 083,38	2 521 501,44	1 323 418,06
Affectation 2022	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			1 144 602,20

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	1 144 602,20
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	510 463,58
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-331 647,72
Excédent de financement de la section d'investissement	178 815,86
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	1 144 602,20

26/01/2023

MME GROUJEAU Valérie
INSPECTRICE DIVISIONNAIRE



Le Maire
L'Adjoint Délégué
François MARCHAND